

## Liste de réduction CRFPA 2016 - Pré Barreau

Par Reduc CRFPA, le 14/10/2015 à 04:30

J'ai créé une liste de réduction pour ceux qui envisagent de passer le concours en 2016 et qui cherchent une bonne Prépa. C'est sur les conseils de plusieurs amis qui ont eu le concours grâce à eux que je me suis inscrit à la Prépa de Pré-Barreau. Non seulement, elle propose le nombre le plus élevé d'épreuves blanches et d'heures d'enseignement, les cours magistraux et les séminaires de correction en petits groupes pour une préparation ciblée, une formation conçue en fonction des disponibilités des étudiants mais elle donne aussi des conseils sur les IEJ ou sur le choix de la matière écrite et les oraux. Pour plus d'info: lien: <http://crfpa.pre-barreau.com/formations> . Pour s'inscrire sur la liste, il faudrait m'envoyer un e-mail à [prebarreaureduc2016@gmail.com](mailto:prebarreaureduc2016@gmail.com) avec le nom (en majuscule), prénom, adresse e-mail, nom de l'IEJ (des IEJ si le choix n'est pas encore arrêté et la formation que tu choisie (estivale et/ou semestrielle) ). Les taux de reduc seront communiqués incessamment mais le responsable pédagogique, que j'ai eu au téléphone (tous les enseignants sont accessibles) me confirme que les premiers inscrits bénéficieront du meilleur taux peu importe le nombre de confirmation d'inscriptions au final. Je reste joignable par e-mail pour toute question. A bientôt!

Par Reduc CRFPA, le 29/10/2015 à 21:09

Les réductions s'appliquent comme suit:

**FORMATION SUR PLACE** : réduction uniquement sur la formation semestrielle approfondie

- 25 %, soit 623 euros de réduction (1867 euros au lieu de 2490 euros) pour les dossiers complets reçus avant le 2 décembre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Ces réductions sur place ne valent que dans la limite des places disponibles.

**FORMATION À DISTANCE** :

Formation semestrielle approfondie à distance :

-30 %, soit 684 euros de réduction (1596 euros au lieu de 2280) pour les dossiers complets reçus avant le 2 décembre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Formation semestrielle complète, option cours magistraux : -20 %, soit 384 euros de réduction (1512 au lieu de 1890) pour les dossiers complets reçus avant le 2 décembre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Formation semestrielle complète, option séminaires de correction : -20 %, soit 356 euros de

réduction (1424 au lieu de 1780) pour les dossiers complets reçus avant le 2 décembre 2015 (le cachet de la poste faisant foi).

Dans l'attente de votre e-mail avec nom, prénom, adresse mail et IEJ auquel vous êtes inscrit...

Par **ppp**, le **01/11/2015 à 11:52**

ppp

Par **Sophie1245**, le **01/11/2015 à 18:53**

Bonjour,

Je voudrais savoir si la formation au barreau ne se fera plus en 18 mois mais en 12 mois en 2016 ? Merci.